

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **19 mars 2012**

Délibération n° 2012-2856

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Caluire et Cuire**

objet : **Construction d'une déchèterie - Impasse des Lièvres - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière**

Rapporteur : Monsieur Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 mars 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 20 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Passi (pouvoir à M. Jacquet), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Huguet (pouvoir à M. Havard), Lambert (pouvoir à M. Nissanian), Mmes Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

Absents non excusés : M. Barge, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 19 mars 2012**Délibération n° 2012-2856**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : **Construction d'une déchèterie - Impasse des Lièvres - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 février 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon organise la collecte et le traitement des déchets encombrants et des déchets dangereux apportés par les particuliers dans ses déchèteries. 18 déchèteries (la dernière ouverte aux usagers est celle de Mions-Corbas le 14 novembre 2011) sont en activité sur son territoire. La Communauté urbaine souhaite poursuivre le programme de construction de déchèteries en créant une nouvelle infrastructure de ce type à Caluire et Cuire.

Les déchèteries sont des équipements de proximité à l'usage des particuliers. Elles doivent notamment répondre à des critères d'accessibilité :

- une déchèterie pour un bassin de population d'un maximum de 60 000 habitants (en France, le ratio tend vers une déchèterie pour 15 000 habitants, 4 000 déchèteries en 2008 source AMORCE),
- une densification à réaliser face à de fortes fréquentations, la gestion d'un site devient difficile au-delà de 100 000 accès par an (temps d'attente à l'entrée, saturation des plateformes réservées aux usagers, disponibilité des gardiens),
- un temps de trajet domicile-déchèterie de l'ordre de 10 à 15 minutes pour les usagers,
- un accès aisé et sécurisé au site pour les véhicules légers et pour les poids-lourds assurant le transport des déchets vers les filières de retraitement.

Les 2 déchèteries existantes au nord de Lyon, entre le Rhône et la Saône, sont celles de Neuville sur Saône et de Rillieux la Pape. Elles sont trop exiguës par rapport à leur fréquentation (respectivement plus de 98 000 et 123 000 entrées en 2009) et nécessiteront, à court ou moyen terme, une réhabilitation.

Par son implantation, une déchèterie à Caluire et Cuire permettrait de réduire les temps d'attente à la déchèterie de Rillieux la Pape. Elle offre ainsi aux 42 000 caluirards un service de proximité qui pourrait s'élargir aux habitants de Lyon 4° et de Rillieux la Pape.

Le Conseil de communauté, par délibération n° 2010-1870 du 29 novembre 2010, a autorisé l'individualisation de l'autorisation de programme globale pour un montant de 80 000 € TTC concernant l'implantation d'une déchèterie impasse des Lièvres à Caluire et Cuire. L'équipement se situera ainsi sur le plateau PERICA, en zone urbaine constructible compatible pour l'implantation d'une déchèterie. L'intégration au site de la construction sera réalisée en prenant en compte tous les aspects de son environnement. La déchèterie a une superficie utile d'environ 3 500 mètres carrés.

Le projet d'aménagement

Il consiste principalement en l'aménagement d'un lieu de dépose et de tri des déchets encombrants et correspond au standard actuel des déchèteries communautaires.

La déchèterie sera constituée de 2 plateformes de circulation de 2 mètres de différence d'altimétrie séparées par des quais de déchargement et d'un bâtiment comprenant un bureau d'accueil des usagers et des locaux sociaux pour le personnel. La construction d'un logement de gardien n'est pas envisagée.

Le quai supérieur de déversement accessible au public, au niveau de l'impasse des Lièvres, comprendra plusieurs espaces aménagés pour recevoir les appareils électroménagers contenant des CFC (gaz favorisant l'effet de serre), des conteneurs pour le verre, pour le textile, des cuves pour les huiles de vidange, des caissons avec couvercle pour les batteries et un bungalow pour les déchets dangereux des ménages (solvants, peintures, produits chimiques, aérosols, tubes néon, produits mercuriels, piles, produits phytosanitaires, médicaments, etc.).

Sur le quai inférieur, accessible aux camions de l'exploitant de la déchèterie, 10 bennes seront entreposées pour recevoir les différents types de matériaux apportés par le public : papiers, cartons, gravats, végétaux, ferrailles, encombrants, bois.

Seul le bâtiment d'accueil sera visible de la rue Barthélémy Thimonnier. Des talus plantés d'arbres et arbustes masqueront la déchèterie du côté du parking de la salle des fêtes et le vis-à-vis des pavillons du chemin des Bruyères.

Accès

La voie d'accès à l'intérieur de la déchèterie permet un stockage d'une vingtaine de véhicules en attente. La direction de la voirie a conseillé d'amorcer l'entrée de la déchèterie par une contre-voie sur l'impasse des Lièvres permettant l'attente d'une dizaine de véhicules supplémentaires.

Ce dispositif est prévu pour éviter les perturbations sur la circulation impasse des Lièvres et rue Barthélémy Thimonnier.

Coût

L'étude de faisabilité effectuée par la direction de la logistique et des bâtiments fait ressortir le coût prévisionnel du projet à 2 370 000 € toutes dépenses confondues.

Il inclut les travaux de construction, les espaces verts, les aménagements de voirie, les régularisations foncières entre la Commune de Caluire et Cuire et la Communauté urbaine, les prestations intellectuelles, le raccordement au réseau d'évacuation des eaux ainsi que les variations de prix ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de travaux pour la construction d'une déchèterie située impasse des Lièvres à Caluire et Cuire.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P25 - Déchets, individualisée sur l'opération n° 0P25O2312, le 29 novembre 2010.

Le montant total de l'autorisation de programme est complété pour un montant de 2 290 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 300 000 € TTC en 2012,
- 1 990 000 € TTC en 2013.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 370 000 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 mars 2012.